

**PROCES-VERBAL  
DESCRIPTIF**

**L'AN DEUX MIL DIX HUIT  
ET LE CINQ AVRIL**

**A LA REQUETE DE :**

**BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE**, société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, immatriculée au RCS BORDEAUX sous le n°755 501 590, dont le siège social est 10 quai de Queyries 33072 BORDEAUX CEDEX, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège ;

Ayant pour avocat **Me Philippe OLHAGARAY**, membre de la **SELARL DUCOS-ADER / OLHAGARAY & ASSOCIES**, Avocats à la Cour, 26 place des Martyrs de la Résistance 33075 BORDEAUX CEDEX, en le Cabinet desquels il est élu domicile, lesquels se constituent et occuperont pour la requérante sur le présent acte et ses suites.

**EN VERTU ET POUR L'EXECUTION DE :**

- La copie exécutoire d'un acte de prêt reçu par Me Sandrine ROULIERE, Notaire associé à SAUVETERRE DE GUYENNE, en date du 29 juillet 2016.
- Un commandement aux fins de saisie immobilière préalablement signifié en date du 16 Mars 2018.

En conséquence et déférant à cette réquisition,

**Je, Sophie THIBAUT**

Huissier de Justice salariée au sein de la SCP BOCCHIO ET ASSOCIES, Titulaire d'un office d'Huissiers de Justice à la résidence de BORDEAUX (33070), y demeurant 185 Cours du Médoc,

**Me suis transportée ce jour 138 Route de Cadillac à LANGOIRAN, au siège de la SCI LE PIED DU CHATEAU.**

Là étant en présence de :

- Monsieur RABOISSON Bernard, témoin
- Madame CLAVEAU Cathy, témoin
- Monsieur VALINO, propriétaire de la parcelle cadastrée section E n°801, parcelle grevée d'une servitude de passage pour accéder à la parcelle appartenant à la SCI LE PIED DU CHATEAU,

J'ai procédé aux descriptions suivantes :

Le bien immobilier dont s'agit consiste en un hangar, bâti et couvert en dur, avec un espace de stockage extérieur à l'avant du bâtiment.

Le hangar est situé sur la commune de LANGOIRAN, commune distante d'environ 25 km du centre de Bordeaux.

Il est cadastré section E parcelle n°800 pour une contenance de 2 ares et 23 centiares.



## *Description intérieure*

L'accès à ce hangar se fait par une porte en bois un battant non fermée à clef.

Au sol, chape en béton.

Murs en parpaings de ciment et moellons jointoyés sur le panneau Est.

Les murs Est et Sud sont surmontés d'une structure en bois et de panneaux en PVC.

Plafond : charpente en bois et couverture de toiture en tuiles.

Au fond du hangar, dans l'angle Nord-Ouest, je constate que la toiture est en partie affaissée et que la charpente est soutenue avec des étais.







Dans l'angle gauche, en rentrant dans ce hangar, il y a **une petite pièce aménagée** :

Même description que précédemment s'agissant du sol et des murs.

Plafond : poutres apparentes.

Ce hangar est raccordé au réseau électrique.

Monsieur VALINO me précise qu'actuellement l'électricité a été coupée.



## *Description extérieure*

L'espace de stockage à l'avant du bâtiment en nature de terre et de ciment, côté hangar. Cet espace est encombré par de nombreux débris volumineux.



Je constate que les gouttières sont en mauvais état : elles cassées et tordues par endroits.



### ***Observations générales***

Le bien est en mauvais état.

Sa superficie est d'environ 200 m<sup>2</sup> selon les déclarations qui me sont faites.

Sur mon interpellation, Monsieur VALINO me déclare que la taxe foncière serait d'environ 700 €, mais sans aucune certitude.

Il précise que ce hangar se trouve en zone inondable, zone bleue.

Il ajoute également que la SCI LE PIED DU CHATEAU bénéficie d'un droit de passage sur sa parcelle pour accéder au hangar et qu'elle bénéficie d'un droit de tour d'échelle sur le mur Ouest, mur qui serait mitoyens mais sans aucune certitude.

L'annexion de photographies me dispense d'une plus ample description.

Telles sont les constatations que j'ai pu faire pour servir et valoir ce que de droit.

Sous toutes réserves, dont acte.

**COUT : DEUX CENT QUATRE VINGT NEUF EUROS ET VINGT DEUX CENTS.**

Articles 6.7	220,94
Frais de déplacement Art. 18.1	7,67
TVA	45,72
Sous-total	274,33
Taxe	14,89
<b>TOTAL TTC</b>	<b>289,22</b>